



César-Franck-Athenäum

Kelmis

Parkstraße 32  
4720 KELMIS

Tel: 087/63 92 30

Fax: 087/65 97 17

E-Mail:

direktion@cfa-kelmis.be

## Information aux parents

La Calamine, le 16 octobre 2009

Concerne: Bulletin et évaluation

Chers parents,

Je me permets par la présente de vous communiquer différents changements qui concernent les écoles de la Communauté germanophone en matière de bulletins et d'évaluation. Ces modifications entrent en vigueur dès cette année scolaire.

### Farde bulletin :

L'élève recevra dès cette année scolaire une farde bulletin qui regroupera les bulletins des différentes années scolaires et qui l'accompagnera tout au long de sa scolarité dans l'enseignement secondaire.

### Périodicité des bulletins :

Dès cette année scolaire, chaque élève recevra 2 cotes pour le travail journalier et non plus 3 (1<sup>ère</sup> période à la 3<sup>ème</sup> semaine de novembre, 2<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> de mai). Le travail journalier de la 1<sup>ère</sup> période est noté sur 20, celui de la 2<sup>ème</sup> période sur 40 points. Avant les vacances de Pâques, vous recevrez un rapport formatif qui vous permettra de connaître la situation scolaire de votre enfant. Ceci vous permettra de prendre avec l'école des mesures en temps utile. Les périodes d'examens ne changent pas (décembre, juin et éventuels examens de passage fin août).

### Autres changements :

En plus de la note chiffrée, chaque élève se verra attribué une appréciation par branche pour l'attitude face au travail et pour son comportement ( très bien, bien, faible, insuffisant) ;

La note chiffrée des éducateurs est remplacée par une appréciation du même type ; Les élèves du 3<sup>ème</sup> degré (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années) peuvent être dispensés de certains examens en juin s'ils obtiennent au moins 75% des points. Ceci concerne le cours de religion et de morale et les cours suivants s'ils sont à 1 heure/semaine : géographie, histoire, physique, chimie, biologie. L'élève peut - s'il le désire - présenter malgré tout l'examen.

Le travail de fin d'études des élèves de 6<sup>ème</sup> année est soumis aux mêmes règles de réussite que tout autre cours ;

Les examens de passage seront cotés sur 50 points (à la place de 20) et seront communiqués dans le bulletin.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site [www.bildungserver.be](http://www.bildungserver.be) sous la rubrique « Pädagogischer Leitfaden » de la Communauté germanophone.

Je reste à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

B. VANASSCHEN  
Préfet des Études